



La maîtrise d'ouvrage publique et les travaux publics

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des équipements publics et projets de travaux conséquents, les collectivités locales ont besoin d'élaborer des projets et d'être en lien permanent avec des acteurs privés de la construction. Les relations entre les administrations et les opérateurs privés sont très encadrées et le rôle des élus y est clairement défini.

OBJECTIFS

- Comprendre l'articulation entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage
- Connaître les étapes de l'élaboration d'un projet de construction ou de réhabilitation et les relations entre les intervenants
- Connaître les prérogatives des collectivités dans le cycle de vie des ouvrages

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les principaux intervenants du processus de construction

Présentation de la loi MOP

Les spécificités des projets de construction

Cycle de vie des Établissements Recevant du Public (ERP)

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation de familiariser les élus avec les concepts de base de la maîtrise d'ouvrage publique en s'appuyant sur des exemples concrets.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général des services
Directeur aménagement